

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 3/06/2022

Relèvement des mesures de restrictions des usages de l'eau dans l'Indre

L'Observatoire des ressources en eau (ORE) de l'Indre s'est réuni le 1^{er} juin pour examiner la situation du département de l'Indre face à la situation de sécheresse.

Depuis le début de l'année, l'Indre, comme la majorité du territoire national, connaît un épisode de sécheresse hivernale et printanière : dans notre département, entre janvier et mai, un déficit de la pluviométrie compris entre 40 et 50 % a été constaté par rapport aux données moyennes antérieures. Ce manque de précipitations se traduit par une très mauvaise recharge des nappes phréatiques ; le débit des cours d'eau est également très bas pour la saison et l'effet des pluies du mois de mai s'est déjà estompé : les débits constatés au mois de mai sont ceux habituellement observés en juillet et août.

Par conséquent, le préfet décide de renforcer les mesures de restrictions sur la quasi-totalité du département sans délai pour sensibiliser les différents usagers de l'eau à la fragilité de la ressource et diminuer la pression sur les milieux aquatiques et les réserves en eau, notamment pour l'alimentation en eau potable.

Les mesures sont consultables à l'annexe 3 de l'arrêté de restriction qui entre en vigueur le samedi 4 juin 2022 à 00h et qui concerne les bassins versants de l'Indre listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Cher	Claise Creuse Gartempe Indre aval Trégonce (gestion volumétrique) Fouzon Modon Théols	Anglin amont Anglin aval Indre amont Indrois - Tourmente Arnon	Bouzanne Ringoire (hors gestion volumétrique) Ringoire (gestion volumétrique) Trégonce (hors gestion volumétrique)

Des contrôles seront mis en œuvre par les agents de la Direction départementale des territoires et de l'Office français pour la biodiversité.

Cet arrêté préfectoral est affiché dans toutes les mairies concernées. Il est également consultable sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Publications/Loi-Sur-l-Eau-et-Les-Milieux-Aquatiques/Gestion-des-etiages>

SÉCHERESSE
AYONS LES BONS RÉFLEXES
POUR ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE

 **Éviter** de laisser couler l'eau

 **Limiter** les arrosages des jardins

 Utiliser les appareils de **lavage à plein**

 Installer des équipements **économés en eau**

